

Note de Présentation synthétique du Compte Administratif 2022

A Adopter lors de la séance de Conseil d'Administration du 12 AVRIL 2023

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le Conseil Communal d'Action Social de Prêmesques entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022. Il est en concordance avec le Compte de Gestion réalisé par le Trésorier.

Le Budget Primitif 2022 avait été adopté en séance de Conseil d'Administration en date du 30 mars 2022.

Il est rappelé que le principe de prudence invite à ce qu'au Budget Primitif :

- Les dépenses soient estimées à leur montant maximum, soit entendues comme un plafond
- Les recettes soient estimées à minima, soit entendues comme un plancher.

Le budget primitif 2022 s'équilibre comme suit :

En dépenses et recettes de fonctionnement : 36 246.61 €

En dépenses et recettes d'investissement : 23 665.37 €

I : Section de Fonctionnement

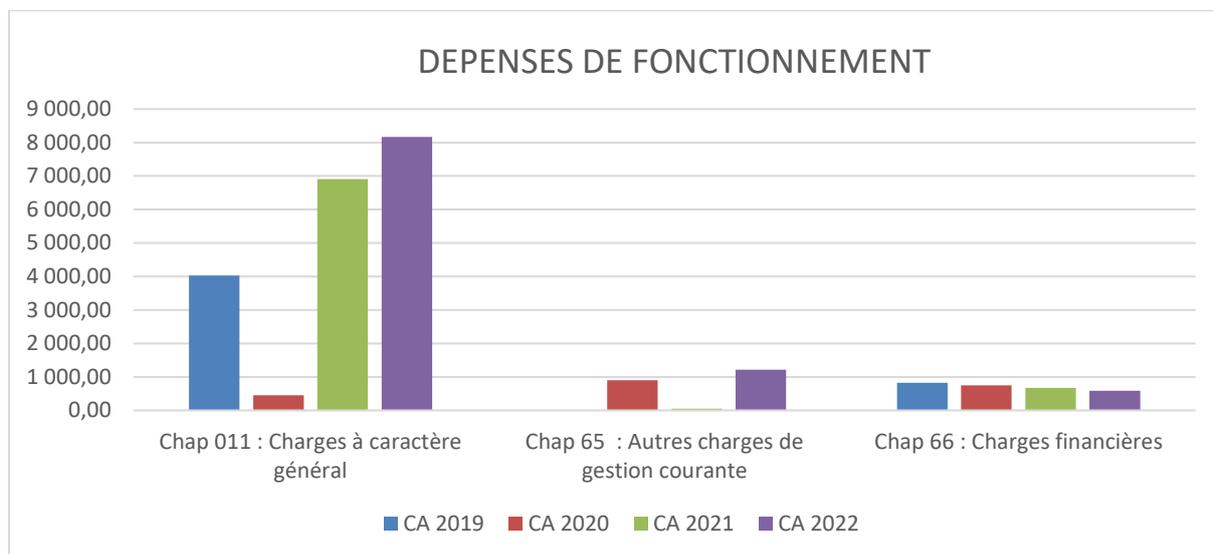
DEPENSES

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien du CCAS et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent mais aussi de répondre aux aides financières sollicitées

Les dépenses totales de fonctionnement (dépenses réelles) pour l'année 2022 sont de 9 964.49 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté en 2022 de 264.17 % par rapport aux dépenses réalisées en 2021, en effet, une sortie exceptionnelle a été organisée en 2022 à destination des aînés de la commune. Le montant des aides a également augmenté fortement, il s'élève en 2022 à 1212.80 € pour 3 familles bénéficiaires

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chap 011 : Charges à caractère général	4 028,12	447,59	6 908,13	8 165,45
Chap 65 : Autres charges de gestion courante	0,00	900,00	52,81	1 212,80
Chap 66 : Charges financières	826,33	747,02	667,00	586,24



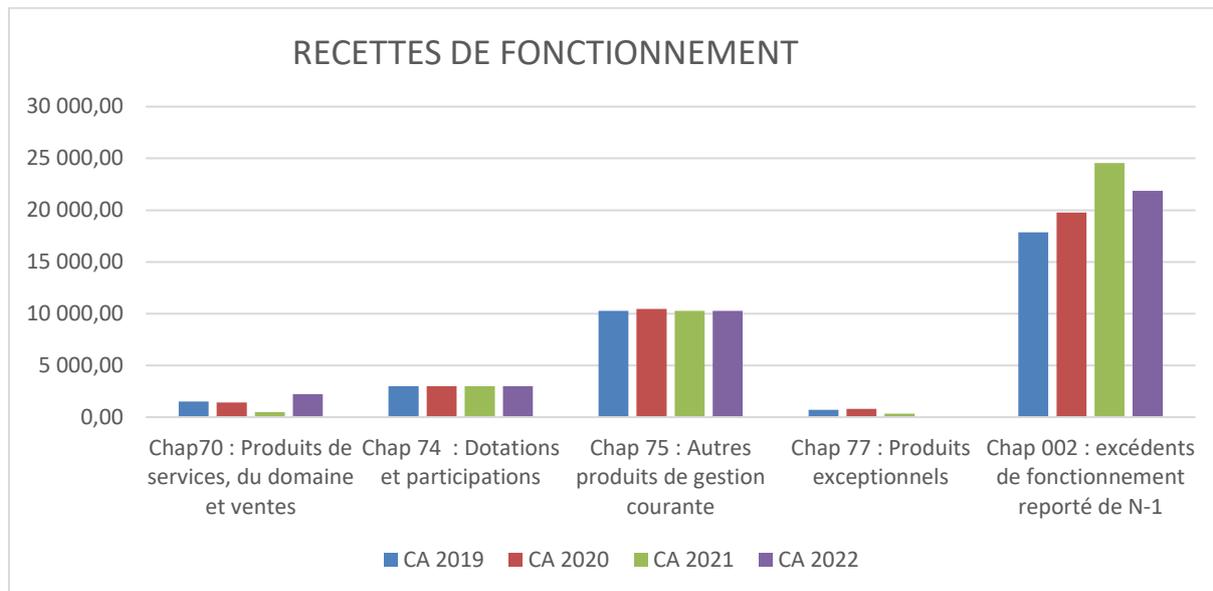
RECETTES :

Les recettes réelles totales de fonctionnement 2022 représentent 15 485.00 €.

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté par rapport à 2021 (14 084.17 €).

L'exécution de la section de fonctionnement a permis de dégager un excédent d'un montant de 17 136.37 € qui viendra alimenter le budget primitif 2023.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chap70 : Produits de services, du domaine et ventes	1 522,99	1 412,05	500,00	2 223,00
Chap 74 : Dotations et participations	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Chap 75 : Autres produits de gestion courante	10 259,00	10 447,57	10 260,00	10 262,00
Chap 77 : Produits exceptionnels	700,00	805,00	324,17	0,00
Chap 002 : excédents de fonctionnement reporté de N-1	17 866,22	19 778,90	24 554,74	21 877,61



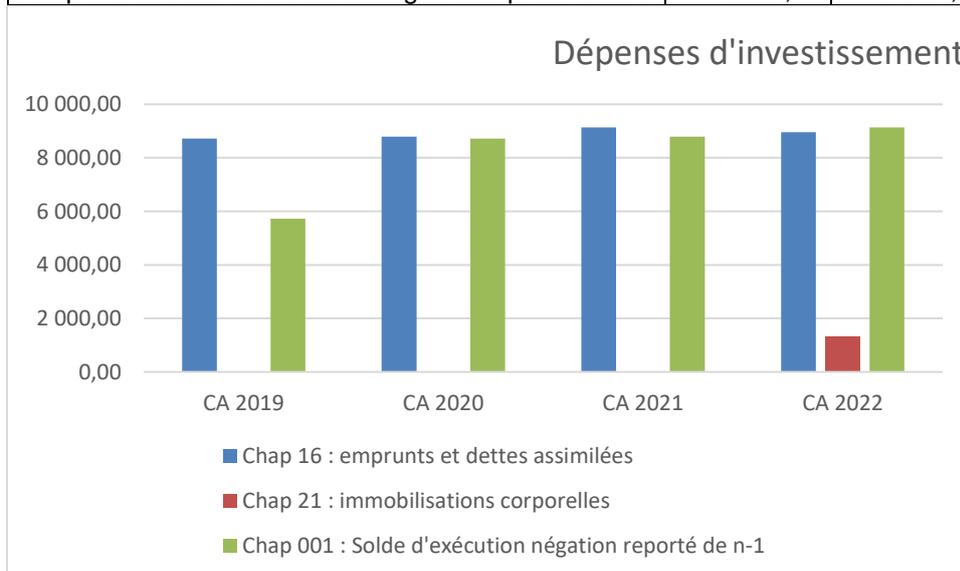
II : Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement 2022 représentent au total 10 261.75 €.

Elles ont consisté principalement à financer au remboursement de l'annuité de l'emprunt pour 8954.95 €, 1306.80 € de travaux de réparation ont été nécessaires pour le logement, propriété du CCAS.

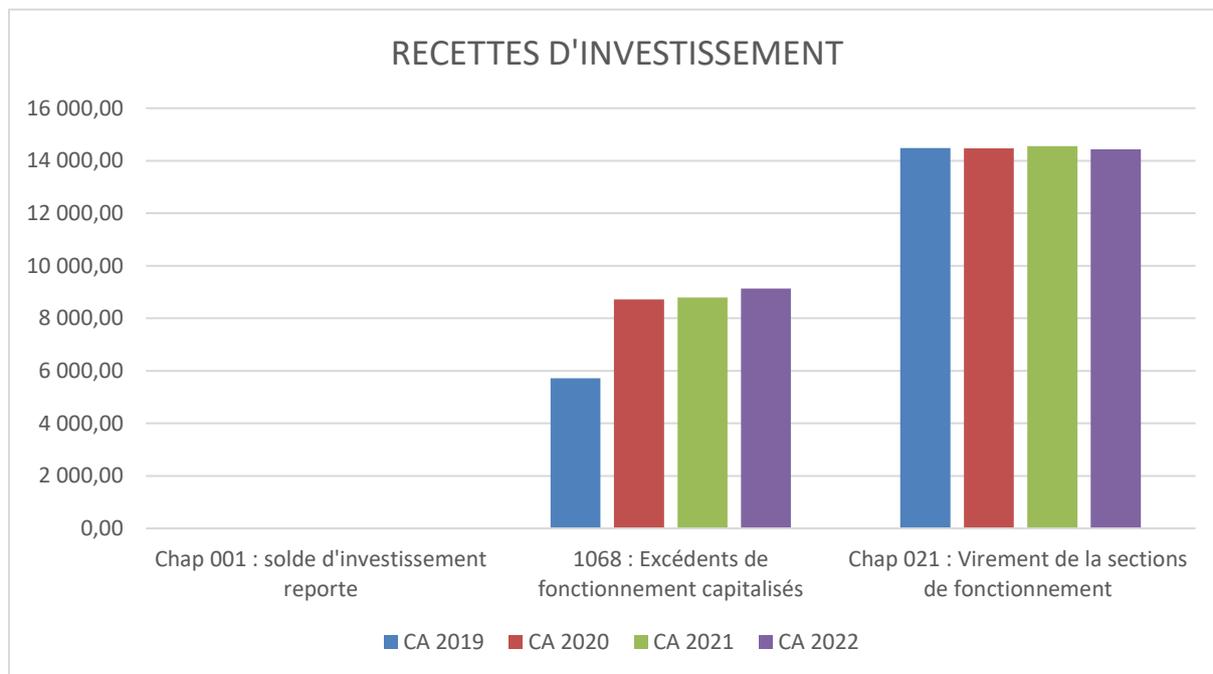
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chap 16 : emprunts et dettes assimilées	8 714,86	8 794,17	9 133,36	8 954,95
Chap 21 : immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	1 306,80
Chap 001 : Solde d'exécution négation reporté de n-1	5 720,12	8 714,86	8 794,17	9 133,36



Les recettes d'investissement

La principale recette d'investissement est l'autofinancement par le virement de l'excédent de la section de fonctionnement à l'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chap 001 : solde d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	5 720,12	8 714,86	8 794,17	9 133,36
Chap 021 : Virement de la sections de fonctionnement	14 487,06	14 472,06	14 551,25	14 432,01



III : Dette

Le remboursement de la dette en 2022 s'élève à 9541.19 € dont 8954.95 € en capital et 586.24 € en intérêts.

Etat de la dette					
	au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
Annuité	9541,19	9541,19	9541,19	9541,19	9541,19
Capital restant dû	90805,34	82090,48	73 296,31	64 422,12	55467,17

